

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à instituer des sanatoriums spécialement destinés au traitement de la tuberculose et à fixer les conditions d'entretien des malades dans ces établissements. (N° 89, année 1919.)

(Nommée le 20 mars 1919).

MM.

- 1^{er} BUREAU : Paul STRAUSS.
2^e — Léon BOURGEOIS.
3^e — HERRIOT.
4^e — CHAUVEAU.
5^e — MOLLARD.
6^e — SAINT-GERMAIN.
7^e — DE LAMARZELLE.
8^e — GOY.
9^e — SABATERIE.
-



1
21 mars 1919.

Commission relative à l'établissement de sanatoriums pour le
traitement de la tuberculose.

Président M. Stamm.

Secrétaire F. Hennig.

La Commission décide d'élire pour président M. Lesi
Burgerli et de prendre sous son nom pour la discussion
de la proposition de loi.

Le Président

Le Rapporteur

Hennig

Lesi

28 Mars 1919

Commission relative à l'établissement des sanatoriums pour le
traitement de la tuberculose

Président M. Stamm

Secrétaire M. HOLLAND

M^e Goy demande que l'art. 4 soit modifié en ce sens que le
recrutement doit être fait par voie de concours sur titres et que
les médecins nommés ne le soient de façon définitive qu'après
un stage; il est entendu que ces réserves devront être indiquées
dans le Règlement d'Administration publique réglant la question de concours.
La Commission vote les divers articles et désigne M^e Stamm comme rapporteur

le secrétaire
HOLLAND

le Président
Lesi

17 Mai 1919

Commission relative à l'établissement de Sanatoriums pour le traitement de la tuberculose

Président: M^r Léon Bourgeois

Secrétaire: M. Mollat

M^r de Lamazelle présente diverses observations sur l'art 4; le rapporteur en tiendra compte dans le texte de son rapport d'ici en même des explications qui pourront sans doute donner satisfaction à M^r de Lamazelle. Celui-ci fait également des réserves exprimées en ce qui concerne l'application de l'art 4 aux établissements privés. Le Président propose de demander que le décret soit préparé avant la discussion publique et de la faire suivre de façon à répondre aux critiques présentées par M. de Lamazelle.

M^r Straus donne ensuite quelques explications au sujet du projet de loi sur l'Office de l'Hygiène publique du département de la Seine

Le Président

Le Secrétaire

de Lullery

10 Mai 1919.

Commission relative à l'établissement de Sanatoriums pour le traitement de la tuberculose

Président M. Bourgeois

Secrétaire M. Sabaterne

Sur les observations de M^r Puzos certaines modifications sont apportées aux articles 3, 4 et 7. après avis de M^r le Directeur d'Assistance et de l'Hygiène, et de M^r Lafenestre et de M^r Bourgeois

Le Président

Le Secrétaire

Leunfroy

de Lullery